



L'an deux mille vingt-deux le 9 du mois de juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 2 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. LAURENT Stéphane – M. BECHETTI Daniel – M. ORY Denis- M. BARTHELEMY Philippe
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques
Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge – Mme CHERY Chantal -M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude
Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali
M. MATHIEU Denis- M. CERUTTI Alain – M. PITAUD Jonathan – Mme HUART Sonia

Procurations : M. VOINSON Philippe à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. L'HUILLIER Nicolas
M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. GAY Gérard – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude
M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU Nicolas

Excusé(s) : Mme MARANDE Carole

Secrétaire de séance : M. ORY Denis

L'assemblée dénombreait : **38 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Excusés : 1

Votants : 38

Date d'affichage : 14 juin 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 38

Contre

Absentions :

CT/PR

07/06/2022

DECHETS MENAGERS

Convention OCAD3E pour les lampes usagées

Vu la délibération du 06/12/2017

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des Déchets Ménagers et Environnement, rappelle que la déchèterie communautaire de Nomeny reçoit les déchets des habitants du Nord du territoire et que la collectivité est déjà conventionnée avec OCAD3E pour le financement de la reprise des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D3E) réalisé par ECOSYSTEM.

Dans le cadre de la mise en place de la collecte séparée des lampes usagées au niveau de notre déchèterie communautaire, notre collectivité doit signer une convention avec l'organisme coordonnateur de la filière OCAD3E, affilié à ECOSYSTEM, afin de percevoir une compensation financière pour la reprise des lampes usagées. La reprise des lampes usagées fait partie des filières à Responsabilité Élargie au Producteur, qui par conséquent répercute une écocontribution à l'achat de ces produits et finance entièrement la collecte et le traitement des déchets de cette filière.

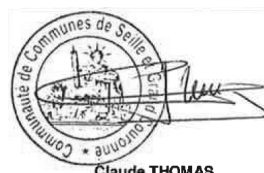
La présente convention a pour objet de régir les modalités juridiques, techniques et financières entre OCAD3E et la collectivité qui développe la collecte séparée des lampes usagées.

Durée de validité : 2021-2026

Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention afin de respecter les obligations réglementaires de cette filière et de percevoir les compensations financières relatives aux tonnages des lampes usagées collectées.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention de collecte séparée des lampes usagées avec OCAD3E.



CLAUDE THOMAS
2022.06.14 15:50:48 +0200
Ref:20220614_093802_1-1-O
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS